

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui.

2. a) et b) Les détails pour chaque année respective ne sont pas connus. Le Canada n'a fait aucun don sous forme de vivres, marchandises et armements à la Grande-Bretagne pour les années 1939-42, 1946-49 et 1964-67. (Cependant en 1942, une contribution de \$1 milliard fut faite à la Grande-Bretagne pour l'achat au Canada de matériel de guerre pour usage propre et celui des autres Alliés). Entre 1943-45, le Canada mit à la disposition de la Grande-Bretagne des vivres et des matériaux de toutes sortes utiles à la guerre, d'une valeur d'environ \$720 millions annuellement. Ceci fut fait dans le cadre d'un programme d'aide mutuelle signé avec les Alliés.

Entre 1950 et 1963, le Canada fournit du matériel militaire à la Grande-Bretagne, d'une valeur de \$170,465,000, dans le cadre d'un programme d'aide mutuelle par lequel les nations de l'OTAN recevaient, sur demande, les surplus de matériel non nécessaires aux Forces canadiennes.

[Traduction]

LA LIVRAISON DU COURRIER DANS LES VILLES LE SAMEDI

Question n° 870—M. Scott (Victoria, Ont.):

1. Le ministère des Postes a-t-il l'intention de discontinuer la livraison du courrier urbain le samedi?

2. Le ministère des Postes continuera-t-il la livraison du courrier rural le samedi?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. On a entrepris des études préliminaires concernant la réduction du service postal durant les fins de semaine. Ces études font suite aux recommandations 58 et 59 de la Commission royale d'enquête sur les conditions de travail au ministère des Postes.

Jusqu'ici, les études ont porté sur l'effet que ces recommandations auraient sur l'effectif. Des études sont en cours afin d'évaluer toute la portée des recommandations sur des questions telles que l'espace d'entreposage, les retards dans la livraison du courrier ou autres questions semblables. Il reste encore à examiner la réaction du public.

Ce n'est qu'après avoir terminé l'analyse approfondie de tous les facteurs entrant en ligne de compte qu'il sera possible d'apporter des suggestions concrètes sur les mesures à prendre, s'il y a lieu, à l'égard de la réduction du service de livraison urbaine le samedi.

2. On étudiera attentivement toute répercussion possible que la réduction des services postaux durant les fins de semaine pourrait avoir sur le service de livraison rurale.

[M. Grégoire.]

L'EMBAUCHE D'IMMIGRANTS PAR DES SOCIÉTÉS MINIÈRES DU CANADA

Question n° 871—M. Orlikow:

1. Certaines compagnies ou sociétés minières du Canada recrutent-elles actuellement des mineurs et des manœuvres miniers outre-mer par l'entremise du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration ou les embauchent-elles elles-mêmes, et demandent-elles ensuite aux fonctionnaires de l'immigration d'approuver leur entrée au Canada?

2. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des compagnies et sociétés minières qui participent à ce programme de recrutement outre-mer?

3. a) Quels pays européens les représentants de chacune de ces compagnies ou sociétés minières ont-ils visités, b) les directions du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration établies dans chacun de ces pays facilitent-elles ce programme de recrutement ou y collaborent-elles?

4. a) Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration possède-t-il des renseignements quant au nombre total de mineurs et de manœuvres miniers que chaque société fera immigrer au Canada au cours des prochains six mois, b) jusqu'ici, combien de mineurs et de manœuvres miniers le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration a-t-il fait venir au Canada pour que les mines les embauchent en qualité de mineurs et de manœuvres miniers?

5. Où se trouve située exactement chacune des mines au Canada où ces mineurs et manœuvres miniers immigrants seront embauchés?

6. a) Certaines de ces exploitations minières ou toutes ces exploitations minières ont-elles signalé leurs besoins de main-d'œuvre aux divers centres de main-d'œuvre du Canada, b) quelles sont actuellement les possibilités de recruter des travailleurs canadiens pour les employer dans les mines en qualité de mineurs et de manœuvres miniers, au lieu de faire venir des immigrants au Canada pour leur offrir ce genre de travail?

7. a) Les autorités compétentes du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration ont-elles étudié avec les associations de sociétés minières ou les dirigeants de ces mines la possibilité de préparer des travailleurs canadiens à exécuter ce genre de travail, b) dans le cas de l'affirmative, à quoi ces entretiens ont-ils abouti, c) les mineurs et les mineurs éventuels peuvent-ils bénéficier des programmes de formation qui existent actuellement?

8. a) Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration a-t-il discuté avec les syndicats qui se sont occupés de former des organisations de travailleurs dans les mines du Canada et qui ont conclu des ententes avec les compagnies minières, de l'attitude des syndicats à l'égard de l'immigration au Canada de mineurs et de manœuvres miniers étrangers pour travailler dans les mines du Canada, b) dans le cas de l'affirmative, quelle était l'attitude des syndicats en cause?

9. a) Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration a-t-il discuté avec les syndicats qui se sont occupés de former des organisations de travailleurs dans les mines du Canada, de l'attitude des syndicats à l'égard de la formation des travailleurs canadiens en vue de leur emploi dans les mines au Canada, b) dans le cas de l'affirmative, quelle attitude les syndicats en cause ont-ils prise?

10. a) Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration a-t-il étudié avec les sociétés et les compagnies minières la possibilité de résoudre totalement ou partiellement les problèmes de recrutement en embauchant et (ou) en formant à ce genre de travail les Indiens et les Esquimaux du Canada, b) dans le cas de l'affirmative, comment les sociétés ont-elles accueilli cette proposition?